

INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES EN L1, L2, L3 et MASTER(Maîtrise)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2012/2013

**Voir les dates et horaires d'inscription (avec remise du matériel
pédagogique) sur le site internet e-cavej.org**

Prévoir un sac pour le transport des cd et des documents ainsi qu'un stylo pour remplir les fiches d'inscription
Attention : tout dossier incomplet sera refusé

DOCUMENTS A APPORTER

- 1) **2 photocopies du certificat de scolarité de l'année 2012/2013**
et **1 photocopie de la quittance 2012- 2013 de paiement de votre université de rattachement (si celle-ci n'apparaît pas sur le certificat de scolarité)**
- 2) **Un chèque de 400 € à l'ordre de M. l'Agent comptable de PARIS I (200 € pour un redoublant du Centre *sans interruption d'études*)**
Inscrire au dos du chèque :
 - l'**université de rattachement**, le **nom** et le **numéro d'étudiant**
 - le **numéro de sécurité sociale** de l'étudiant et sa **date de naissance**
- 3) **3 photos d'identité**
- 4) **1 enveloppe timbrée sans adresse (format indifférent)**
- 5) En cas de **redoublement**: photocopies du **relevé de notes de 2012** en 2 exemplaires

ET IMPERATIVEMENT pour l'accès à la plateforme numérique :

Cliquez dans ce cadre pour télécharger le document PDF

- Ouvrez-le avec Acrobat Reader
- Imprimez-le
- Remplissez-le
- Signez-le et apportez le pour l'inscription pédagogique
- Agrafez-y les pièces suivantes à joindre obligatoirement :
 1. la photocopie lisible du relevé de notes du BAC ou titre équivalent (avec n° INE apparent obligatoire)
 2. la photocopie lisible d'une pièce d'identité, passeport ou carte de séjour (pas du permis de conduire)
 3. la photocopie lisible de la dernière carte d'étudiant si vous en avez une ou certificat de scolarité de la dernière université fréquentée

ETUDIANTS DE PARIS V uniquement

Se munir de l'autorisation d'inscription au CAVEJ délivrée par Paris V

ETUDIANTS AJAC : attention : une inscription pédagogique est également impérative dans l'année inférieure : voir dates des inscriptions sur e-cavej.org)
et la mention des 2 années doit apparaître sur le certificat de scolarité